

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: Date de révision: Remplace la version de: Version: 1.0

12/01/2021



www.ardex.de

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

: ARDEX SC Matt weiß Nom du produit

Code du produit 39053

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Matériaux de construction

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées 1.2.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ARDEX GmbH

Friedrich-Ebert-Strasse 45

D-58453 Witten-Annen - Germany

T 0049 (0)2302/664-0 - F 0049 (0)2302/664-355

sicherheitsdatenblatt@ardex.de - www.ardex.de

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : sicherheitsdatenblatt@ardex.de

Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

: EUH208 - Contient 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction Phrases FUH

allergique.

EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation Phrases supplémentaires

régionale/nationale/internationale/locale.

2.3. **Autres dangers**

Autres dangers non classés : Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Non applicable

12/02/2021 FR (français) 1/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
triacétoxyéthylsilane	(N° CAS) 17689-77-9 (N° CE) 241-677-4 (N° REACH) 01-2119881778-15	< 5	Skin Corr. 1B, H314
oxyde de titane(IV); [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° Index) 022-006-00-2	< 1	Carc. 2, H351
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	(N° CAS) 64359-81-5 (N° CE) 264-843-8	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : de la poudre d'extinction. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Vêtements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir rubrique 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Voir rubrique 8.

Procédures d'urgence : Pas d'informations complémentaires disponibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour

élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7.

12/02/2021 FR (français) 2/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une ventilation d'air appropriée. Voir rubrique 8.

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de

l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé.

Informations sur le stockage en commun : Ne pas stocker avec : Acides. alcalis. Alcool.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

oxyde de titane(IV); [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] (13463-67-7)		
France	VME (OEL TWA)	10 mg/m³

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
Aiguë - effets locaux, inhalation	32,5 mg/m³	
A long terme - effets locaux, inhalation	32,5 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)		
A long terme - effets locaux, inhalation	6,5 mg/m³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,2 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,02 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	0,74 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,074 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,031 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	1 mg/l	

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection des mains:

Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables, Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant		Consulter le fournisseur/fabricant	EN ISO 374

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité étanches

Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Ne pas respirer les vapeurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide : Pâteux. Apparence Couleur : blanc.

12/02/2021 FR (français) 3/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Odeur : acide. Piquant(e).

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : non déterminé

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

Point de fusion

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Pas disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1,03 g/cm³ Solubilité : Insoluble.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : 150 Pa·s

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Combustible.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Acides. alcalis. alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

The product splits a small amount of acetic acid when exposed to moisture (air humidity).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)		
DL50 orale rat	1460 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral)	
oxyde de titane(IV); [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] (13463-67-7)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 401 : Toxicité orale aiguë, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))	
CL50 Inhalation - Rat	> 5,09 mg/l (OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 14 jour(s))	

12/02/2021 FR (français) 4/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

: Non classé (Species: rabbit Corrosion cutanée/irritation cutanée

Method: OECD 404 Source: ECHA

Note: The study has shown that the CAS no. 17689-77-9 is not irritating if it is contained in a

silicone material to about 5%.

Rating: not irritating) pH: non déterminé

Non classé (Species: rabbit Method: OECD 405 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Source: ECHA

Note: The study has shown that the CAS no. 17689-77-9 is not irritating if it is contained in a

silicone material to about 5%.

Rating: not irritating) pH: non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

ARDEX SC Matt weiß 145631,068 mm²/s Viscosité, cinématique

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. **Toxicité**

ARDEX SC Matt weiß	
CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l (méthode OCDE 202)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (méthode OCDE 201)

triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	
CL50 - Poisson [1]	251 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Brachydanio rerio, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	62 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 - Crustacés [2]	168,7 mg/l (Méthode C.2 de l'UE, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Read-across, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	76 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Scenedesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
CE50 72h - Algues [2]	73 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Scenedesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Biomasse)
CE50 72h algues (3)	24,41 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)

4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (64359-81-5)		
CL50 - Poisson [1]	0,0027 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pisces, Valeur expérimentale)	
CE50 - Crustacés [1]	0,0052 mg/l (48 h, Daphnia magna, Étude de littérature)	
ErC50 algues	0,077 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, 96 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Valeur expérimentale)	

oxyde de titane(IV); [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] (13463-67-7)		
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l (Pisces, Eau douce (non salée))	
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Invertebrata, Eau douce (non salée))	
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)	

12.2. Persistance et dégradabilité

ARDEX SC Matt weiß		
Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible.	
triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.	
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (64359-81-5)		
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.	

12/02/2021 FR (français) 5/8

Fiche de Données de Sécurité

onforme au Règlement (UE) 2015/830		
oxyde de titane(IV); [sous la forme d'une pou	dre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.	
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)	
DThO	Sans objet (inorganique)	
12.3. Potentiel de bioaccumulation		
ARDEX SC Matt weiß		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.	
triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,9 (QSAR, KOWWIN, 20 °C)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.	
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (643	59-81-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,59 (Étude de littérature)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).	
oxyde de titane(IV); [sous la forme d'une pou	dre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.	
12.4. Mobilité dans le sol		
ARDEX SC Matt weiß		
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.	
triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)		
Tension superficielle	0,0305 N/m (20 °C, Méthode A.5 de l'UE)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Valeur calculée)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.	
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (64359-81-5)		
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance. Toxique pour la flore.	
oxyde de titane(IV); [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] (13463-67-7)		
Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
oxyde de titane(IV); [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm] (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one (64359-81-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible. Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

régionale/nationale/internationale/locale.

Recommandations pour l'élimination des eaux

: Ne pas rejeter directement à l'égout. Doit subir un traitement physico-chimique avant rejet.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

12/02/2021 FR (français) 6/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B	
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C	
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	

12/02/2021 FR (français) 7/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H330	Mortel par inhalation.	
H351	Susceptible de provoquer le cancer.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH208	Contient 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.	
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.	

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

12/02/2021 FR (français) 8/8